

COMMUNICATION SUR LE PROGRES – 2017

Pacte Mondial de l'ONU



axileo
conseil & ingénierie

DECLARATION DE SOUTIEN

A nos partenaires et parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer qu'AXILEO réitère son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre société. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Antoine COULAUD
Directeur Général

PRINCIPALES DEMARCHES EN 2017

En 2017, les principaux objectifs d'AXILEO sont de poursuivre l'amélioration des conditions de travail, assurer le bien-être des salariés au travail et réduire les émissions en CO2 de l'entreprise.

Avec l'ouverture d'une agence à Toulouse courant 2017, AXILEO poursuit son développement et offre à présent la possibilité à ses consultants d'intervenir dans le Sud-Ouest de la France.

Côté managérial, AXILEO revoit entièrement son organisation interne et se dirige vers l'holocratie, convaincu que ce nouveau système renforcera la valorisation, la motivation, la responsabilisation et l'implication des salariés au sein de l'entreprise.

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

✓ Actions mises en œuvre

AXILEO est une filiale de MCA SERVICES, spécialisée en systèmes d'information et technologies. Implantée en France, la société est soumise à la réglementation française qui intègre les principes internationaux des droits de l'Homme.

La sécurité et la santé physique et morale au travail sont au cœur de nos préoccupations. AXILEO, certifié OHSAS 18001 (version 2007) depuis 2014, s'efforce de créer les meilleures conditions de travail possibles pour ses salariés et de réduire les accidents sur le lieu de travail.

Un groupe de travail composé du service Juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de mettre en place le dispositif anti-corruption conformément à la loi Sapin II. Ce travail comprend notamment, la finalisation d'une charte éthique qui sera un moyen de communiquer à nos salariés ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, nos préoccupations et notre volonté de défendre les droits de l'Homme au sein du groupe et dans nos relations commerciales.

✓ Mesure des résultats

En 2016, AXILEO est sollicité pour une évaluation des performances Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE) et y répond avec succès (SILVER rating).

De plus, aucune amende ou sanction dans le domaine des droits de l'Homme n'a été remontée.

PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

✓ **Actions mises en œuvre**

Droit du travail – Réglementation :

AXILEO respecte et applique le droit du travail français.

Satisfaction des parties prenantes :

Le développement des activités d'AXILEO repose sur la confiance de ses clients et de ses consultants.

Afin de la gagner et de la faire grandir, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Nous réalisons un suivi régulier de nos prestations afin d'anticiper et répondre au mieux aux attentes de nos clients.
- Ce suivi régulier nous permet également de connaître la satisfaction de nos consultants en mission et de leur proposer une évolution en adéquation avec leurs attentes.
- AXILEO souhaite offrir les meilleures conditions de travail possibles : notre politique de recrutement privilégie les embauches en Contrat à Durée Indéterminée.
- AXILEO organise régulièrement des événements avec ses consultants (courses, teambuildings, concours...).

La satisfaction des salariés passe également par le bien-être sur le lieu de travail :

- En 2017, les salariés du siège ont bénéficié de services externalisés tels que le pressing.
- Nos locaux offrent un espace détente / cafétéria. Le café est entièrement pris en charge par l'employeur,
- Des corbeilles de fruits sont disponibles chaque semaine.

Implication des consultants dans la vie d'AXILEO :

Depuis 2016, AXILEO propose aux consultants de s'investir de deux manières différentes dans le développement de la société :

- **Rôle Ambassadeur** : devenir le référent d'un site client, parrainer un nouvel embauché afin de l'accompagner au cours de son intégration, être un relais sur les réseaux sociaux...
- **Rôle Technique** : concevoir les tests techniques utilisés pour le recrutement, être en appui au manager lors d'un rendez-vous client afin de comprendre au plus juste les problématiques métiers, devenir formateur, organiser des conférences...

En 2018, il est prévu de renforcer les rôles existants et de donner plus de responsabilités aux consultants.

L'holocratie : une nouvelle vision managériale !

Souhaitant encourager la prise d'initiative de ses salariés et se détacher de l'organisation pyramidale traditionnelle, AXILEO repense son système de gouvernance et se dirige vers l'holocratie. La mise en place d'un système holocratique efficace permettra de :

- Bénéficier du savoir de l'ensemble des salariés de l'entreprise : AXILEO souhaite développer la créativité de ses consultants qui pourront proposer des idées innovantes que l'entreprise pourrait, par la suite, incuber ;
- Fonctionner en toute transparence : les rôles de chacun sont redéfinis et rendus publics.
- Accroître la motivation des salariés en les impliquant dans le processus décisionnel : en redistribuant le leadership et l'autorité, l'impact de chacun sur les objectifs est démultiplié et la prise de décision fluidifiée.

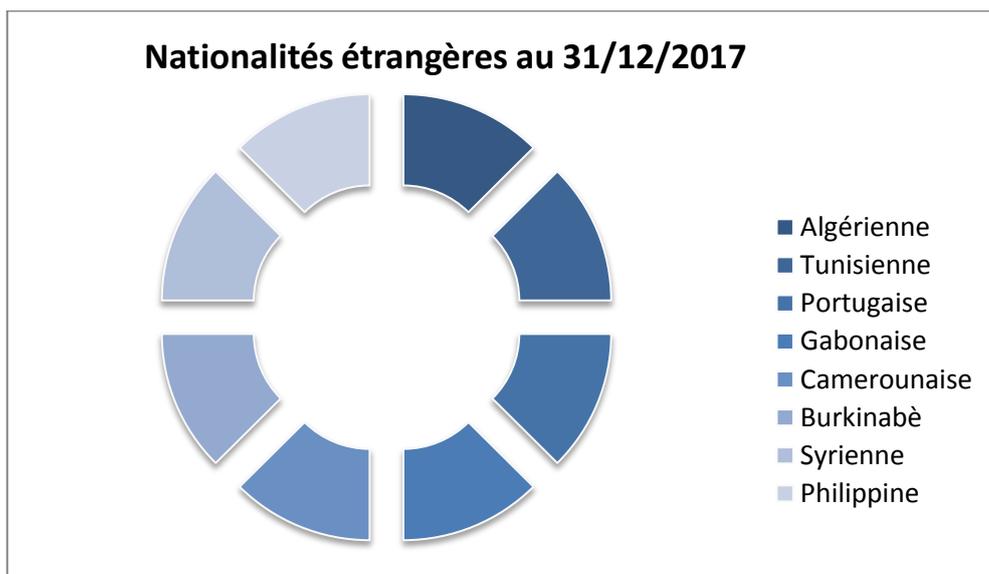
Dans cette optique, un workshop a été réalisé avec l'ensemble des salariés en décembre 2017 afin de présenter la nouvelle organisation et échanger sur la manière de gérer la transition.

Notre collaboration avec les établissements et services d'aide au travail (ESAT).

Dans le cadre de ses activités (recyclage, envoi des bulletins de paie...), AXILEO a recours à de la sous-traitance. Depuis plusieurs années, AXILEO collabore régulièrement et de manière durable avec l'ESAT Les courlis.

✓ **Mesure des résultats**

- Soutien pour la lutte contre le cancer de la prostate : le Movember ;
- Participation au Mudday 2017 aux couleurs d'AXILEO ;
- Mesure annuelle de la satisfaction de nos clients et de nos consultants ;
- Achat et mise à disposition d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) au siège de Levallois-Perret ;
- Participation à la 4^{ème} édition du **Grand Prix UNICLEN** qui récompense les start-up dynamiques : AXILEO remporte le Prix de la Réussite en 2017.
- Parmi les effectifs d'AXILEO, 8 nationalités sont représentées !



PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

✓ **Actions mises en œuvre**

En 2017, le groupe MCA conforte son engagement environnemental. Ainsi, la Direction s'engage à :

- 1- Préserver les ressources naturelles ;
- 2- Réduire l'impact environnemental du groupe ;
- 3- Sensibiliser l'intégralité des salariés aux bonnes pratiques dans leurs comportements au quotidien par des informations et des actions ciblées ;
- 4- Respecter les exigences environnementales conformément aux réglementations (Code de l'environnement) et autres exigences applicables ;
- 5- Respecter et appliquer les règles de tri des déchets applicables sur les sites de nos clients.

AXILOE applique la politique du groupe. Ainsi, cette dernière est diffusée aux salariés AXILEO, à nos sous-traitants ainsi qu'à nos clients.

L'acquisition d'un « savoir-être » environnemental s'appuie sur les actions suivantes :

Sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques :

- Impression recto/verso noir & blanc par défaut,
- Mise à disposition de bannettes de brouillon,
- Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle,
- Eteindre les outils informatiques,
- Eviter le gaspillage de l'eau,
- Mise à disposition d'imprimantes collectives et limitation du nombre d'imprimantes individuelles.
- Incitation à privilégier les transports en commun pour se rendre au travail.

Politique achats :

Conformément à sa politique environnementale, AXILEO s'engage à diminuer son impact environnemental et adapte la gestion du parc automobile en conséquence. Ainsi pour tout nouvel achat ou renouvellement d'un véhicule de la flotte, AXILEO s'engage à privilégier :

- Les véhicules de classe énergétique A (émissions CO2 inférieures à 100g/km),
- Les véhicules avec une faible consommation de carburant.

Piste de réflexion : le transport green !

Pour les consultants en mission longue, une réflexion est menée afin de leur proposer un moyen écologique pour se rendre au travail : participation partielle à l'achat d'un vélo, mise à disposition d'un vélo électrique ou bien d'une trottinette électrique ? Plusieurs pistes sont actuellement explorées ! Le projet sera mis en œuvre au cours de l'année 2018.

✓ **Mesure des résultats**

Au cours de l'année 2017, AXILEO a observé les résultats suivants :

Réduction de la production de déchets plastiques :

Suppression des achats de gobelets en plastique et mise à disposition de tasses.

Réduction des émissions CO2 :

Renouvellement partiel du parc automobile d'AXILEO au cours de l'année 2017 : des véhicules diesel polluants ont été remplacés par des véhicules dont la consommation de carburant et les émissions de CO2 sont plus faibles.

Journée Mondiale de l'Environnement :

En juin 2017, AXILEO s'est associé à l'ONU Environnement et a promu le concours photo mondial **#PourLaNature** auprès de ses salariés. Par la suite, l'élection de la meilleure photo a été organisée en interne.

AXILEO n'a reçu aucune amende ou sanction pour le non-respect des lois et des réglementations dans les domaines de l'environnement.

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

✓ **Actions mises en œuvre**

Les équipes commerciales d'AXILEO ne sont pas confrontées à la corruption. Au cours des formations internes, les équipes sont néanmoins sensibilisées à un code éthique à appliquer dans les rapports liés aux affaires :

- Dans tous les cas, solliciter des devis auprès de fournisseurs différents afin d'éviter tout favoritisme,
- Interdiction de pratiquer de la sous-traitance masquée,
- Application du principe de transparence avec ses clients et ses fournisseurs,
- Interdiction d'enfreindre ou de contourner la loi,
- Devoir d'alerte en cas de tentative de corruption.

Ces règles sont diffusées à l'ensemble des entités lors des formations communes organisées par le groupe.

Un groupe de travail, composé du service Juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de formaliser le dispositif anti-corrupcion conformément à la loi Sapin II. Ce travail comprend notamment, la mise en place d'un dispositif d'alerte interne, la formalisation d'un code de conduite et la formation du personnel exposé au risque de corruption. Le code de conduite respectera les valeurs d'AXILEO, la loi et les réglementations locales ainsi que nos engagements envers le Global Compact des Nations Unies.

✓ **Mesure des résultats**

AXILEO n'a pas reçu d'amende ou de sanction dans le domaine de la corruption.